

4 octobre 2018

Le groupe RDSE dépose une proposition de loi tendant à créer une Agence nationale de la cohésion des territoires

A l'occasion de la première conférence nationale des territoires, le 17 juillet 2017, le Président de la République, avait déclaré être : « conscient de certains défis de la situation de déclassement des villes moyennes et de leur ruralité » et vouloir « justement que nous puissions nous inspirer de ce qui a été fait en d'autres temps de manière fort à propos pour les villes avec l'ANRU », [...]avant d'ajouter que « c'est une bonne idée de considérer l'opportunité d'une Agence nationale de la cohésion des territoires. »

Les Sénateurs du groupe RDSE ont pris l'initiative de traduire cet engagement dans la loi en proposant la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Pour Jean-Claude Requier, Président du groupe et premier signataire du texte : « les Sénateurs du RDSE sont tous issus du riche terreau des élus locaux, ils connaissent donc parfaitement les difficultés rencontrées pour faire aboutir les projets portés par les collectivités. Notre proposition vise à apporter de la lisibilité, de l'efficacité et de la simplification aux élus. »

« L'agence, telle que nous la concevons, doit intervenir sur l'ensemble du territoire : zones rurales, zones urbaines, sans oublier les outre-mer. C'est une des conditions pour rendre effective la promesse républicaine de l'égalité. Nos territoires sont variés, tout comme le sont leurs problématiques. Il est indispensable que l'Etat et ses opérateurs procèdent à une modernisation de leurs interventions et adaptent leurs outils aux nouveaux besoins des élus et de nos concitoyens. »

Concrètement, et pour répondre à ces nouveaux besoins, notamment en matière de numérique ou de revitalisation des centres-villes, la proposition de loi prévoit que l'ANCT intègrera une large partie du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), mais aussi l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (l'EPARECA) et une partie de l'Agence du numérique.

Pour Jean-Claude Requier, « la multiplicité des opérateurs et la persistance de financements croisés est préjudiciable à l'émergence des projets, c'est pourquoi notre texte propose que des conventions pluriannuelles soient passées entre l'Etat, l'Agence et les opérateurs intervenant dans les domaines de l'aménagement et de la cohésion des territoires. »

« Convaincu qu'une action territorialisée de l'Etat ne peut être efficace que si elle est lisible et proche des élus de terrain, notre proposition de loi vise enfin à doter l'ANCT d'une base territoriale solide, s'appuyant sur le réseau préfectoral et notamment sur les directions départementales des territoires. » a conclu Jean-Claude Requier.

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl18-002.html>